

**Jeu-concours « melty.fr te fait gagner tes places pour le spectacle de Mustapha El Atrassi au Splendid ! »**

17/02/2014 au 03/03/2014

**REGLEMENT**

**Préambule :**

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation du Site avant d'accéder au Jeu et s'y inscrire. Toute personne doit effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire. Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

La participation au jeu-concours ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription. Les Participants autorisent la Société Organisatrice et toute personne mandatée par la Société Organisatrice à vérifier l'intégralité et l'exactitude des informations fournies en vue de leur participation. Tout Participant qui aurait fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses, ou dont les photos présentent un contenu à caractère frauduleux, pornographique, offensif ou inconvenant, à la discrétion de la Société Organisatrice, sera automatiquement disqualifié et tous les points collectés par ce Participant seront supprimés. La preuve que le Participant a fourni des informations ou posté une photo sur le Site ne constitue en aucun cas une preuve de remise ou de réception de ces informations ou photos. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable de l'échec de réception des informations en cas de problèmes techniques ou d'encombrement du Site ou d'internet. La participation doit en outre être enregistrée avant la date limite de participation.

**Jeu-Concours « melty.fr te fait gagner tes places pour le spectacle de Mustapha El Atrassi au Splendid ! » sur melty.fr**

**17/02/2014 au 03/03/2014**

**REGLEMENT**

**Article 1 : l'organisateur**

La société EEPL SAS (la Société Organisatrice) connue sous le nom commercial de MELTYGROUP, société par actions simplifiée de 21 735€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro B 485 007 843 et dont le siège social est sis 18 rue Pasteur 94270 KREMLIN BICETRE (France), organise le jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « melty.fr te fait gagner tes places pour le spectacle de Mustapha El Atrassi au Splendid ! » sur melty.fr

**Article 2 : objectif du jeu-concours**

Ce jeu-concours a pour objectif d'animer le jeu-concours créé et hébergé par melty.fr pour Houlala Production.

### **Article 3 : durée du jeu-concours**

Ce jeu-concours aura lieu du 17/02/2014 à partir de 00h01 jusqu'au 03/03/2014.

### **Article 4 : la participation**

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine.

La participation à ce jeu-concours est gratuite. Un seul lot par foyer peut être remporté.

En participant au jeu-concours « melty.fr te fait gagner tes places pour le spectacle de Mustapha El Atrassi au Splendid ! » sur melty.fr, les participants ou leurs représentants légaux reconnaissent accepter son règlement.

Les employés d'Eeple SAS et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que leur famille, ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

Les personnes mineures doivent se procurer une autorisation auprès de leurs responsables légaux.

### **DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL**

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée en dernier lieu par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Participant est informé que certaines réponses indiquées comme telles dans le questionnaire sont obligatoires et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au jeu-concours.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant tout Participant par la Société Organisatrice s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via ou sur le Site. La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours et, particulièrement, de contacter les Gagnants et de leur remettre leur lot et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

Chaque Participant autorise expressément la Société Organisatrice à utiliser les données ainsi collectées aux fins ci-dessus mentionnées, ainsi que, notamment, à des fins publicitaires et/ou commerciales. En particulier, il autorise expressément la prospection commerciale directe par courrier électronique en cochant la case prévue à cet effet sur le site.

Tout Participant peut s'opposer à l'utilisation de ses données, dans les conditions prévues par la loi, en adressant à cet effet un mail à : [concours@meltygroup.com](mailto:concours@meltygroup.com)

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant. Ces droits s'exercent directement par l'envoi d'un mail à : [concours@meltygroup.com](mailto:concours@meltygroup.com)

### **Article 5 : modalités de participation et déroulement du jeu-concours**

Le jeu-concours se déroule du 17/02/2014 au 03/03/2014.

### Pour les participants :

Pour participer à ce jeu-concours, il suffit de se connecter à partir du 17/02/2014 à **00h01** et avant le 03/03/2014 à **09h30** sur <http://www.melty.fr/melty-fr-te-fait-gagner-tes-places-pour-le-concours-901.html>

**1ere étape** : Répondre à la question.

**2nd étape** : Remplir les informations personnelles et valider sa participation.

Le tirage au sort sera effectué par EEPLÉ SAS.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée, incomplète suite à l'inscription entraînera l'élimination immédiate de la participation.

Seront éliminées d'office les participations reçues après la date indiquée ci-dessus ou par un autre moyen que les possibilités mises en place.

### **Article 6 : les prix et dotations**

20 gagnants répartis ainsi :

- 5x2 places pour le jeudi 13 mars 2014
- 5x2 places pour le jeudi 20 mars 2014
- 5x2 places pour le jeudi 27 mars 2014
- 5x2 places pour le jeudi 3 avril 2014

Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants seront contactés par courriel par Eeple à la suite des tirages au sort. Si un gagnant ne se manifeste pas et si un gagnant ne confirme pas par courriel dans les 2 jours suivant l'envoi du premier courriel, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et Eeple pourra contacter un suppléant afin de lui remettre la dotation.

Les places seront à retirer au guichet invitations le jour du spectacle. EEPLÉ / meltygroup n'est en aucun cas responsable en cas d'annulation du spectacle.

Si un des gagnants est mineur, il devra obligatoirement se rendre au spectacle accompagné de son responsable légal.

### **Article 7 : remboursement**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Concours Mustapha El Atrassi  
Eeple SAS  
18 rue Pasteur  
94270 Le Kremlin Bicêtre

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu-concours, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

Conditions au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 8 : modification ou annulation du jeu-concours**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le jeu-concours venait à être annulé, ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.

#### **Article 9 : dépôt du présent règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître Sylvia LOUIS-AMEDEE, Huissier de Justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, et peut être consulté sur le site Internet de l'Etude à l'adresse : <http://www.scp-nrj.com>

#### **Article 10 : interprétation du règlement du présent jeu-concours et litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante:

EEPLE SAS  
Service Commercial / Jeu-concours Mustapha El Atrassi  
18 rue Pasteur  
94270 Kremlin Bicêtre

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

**Article 11 : protection de la vie privée et données personnelles**

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. EEPL SAS s'engage à ne jamais les divulguer. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès d'EEPL SAS

EEPL SAS

Service Commercial / Jeu-concours Mustapha El Atrassi

18 rue Pasteur

94270 Kremlin Bicêtre

**Article 12 : Facebook**

Le jeu-concours « melty.fr te fait gagner tes places pour le spectacle de Mustapha El Atrassi au Splendid ! » sera également relayé via Facebook mais n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par celui-ci. En participant à ce jeu-concours, le participant fournit des informations à la société EEPL, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook.